

Cours N°10 : La politique linguistique

1. Politique linguistique

Nous appellerons une politique linguistique un ensemble des choix conscients concernant les rapports entre langue (s) et vie sociale, et la planification linguistique est la mise en pratique concrète d'une politique linguistique, le passage à l'acte. Les deux expressions *politique linguistique* et *planification linguistique* permettent de distinguer deux niveaux de l'action du politique sur la / les langues(s) en usage dans une société donnée.

La planification linguistique est alors un passage à l'acte juridique et administratif, la concrétisation sur le plan des institutions de considérations, de perspectives, de choix, ...

Celle-ci peut concerner une langue dans son identité structurale, concerner les fonctionnements socioculturels d'une langue à ceux d'une autre, également en usage dans la même communauté et présenter une double visée linguistique et sociolinguistique. Le plus souvent, les objectifs linguistiques dépendent d'objectifs plus globaux à l'échelle sociale toute entière ; unification nationale, rapprochements diplomatiques et orientation de l'économie vers un nouveau secteur.

Pour HENRI BOYER :

« L'expression politique linguistique est plus souvent employée en relation avec celle de planification linguistique : tantôt elles sont considérées comme des variantes d'une même désignation, tantôt elles permettent de distinguer deux niveaux de l'action du politique sur la/les langue(s) en usage à l'acte juridique, la concrétisation sur le plan des institutions (étatiques, régionales, voire internationales) de considération de choix, de perspectives qui sont ceux d'une politique linguistique» (BOYER H.,1996, p. 23)

La politique linguistique repose sur de simples directives, et elle s'inscrit dans le cadre d'un marché linguistique, cette dynamique sociolinguistique à deux ou plusieurs langues, peut aller de la coexistence plus ou moins pacifique au conflit ouvert, en passant par toutes les modalités de la concurrence, à base de déséquilibre fonctionnel et l'inégalité statutaire. Les causes non linguistiques de la dominance et donc du conflit, ne sont pas faciles à identifier, mais parmi les plus fréquemment observées : politique économique et sociale.

L'Algérie considérée pays bilingue : arabe classique et français hérité du colonisateur, a adopté la politique linguistique d'unilinguisme qui consiste à favoriser une seule langue sur les plans politique, juridique, social, économique.

Dans cet optique, le français est la première langue étrangère, l'anglais est la deuxième langue étrangère.

2. Idéologie linguistique

Le terme idéologie a été créé au 18ème siècle, l'expression *idéologie linguistique* apparaît récemment à la suite et à la faveur de l'évolution de la sociolinguistique et d'autres sciences voisines. L'idéologie linguistique est une forme d'idéologie parmi tant d'autres (politique, économique, culturelle...), mais dont le champ d'application est la gestion des langues.

L'idéologie s'identifie à un système d'idées sur lequel est fondée la gestion des langues dans un pays, une partie de celui-ci, une ville ou une autre entité politico-administrative. Elle naît d'un besoin ressenti dans un milieu plurilingue par le pouvoir ou une classe qui ont besoin de mieux gérer les langues en présence. Son objectif principal est d'assurer une meilleure communication entre les membres d'une communauté. Elle inspire la répartition des fonctions entre les différentes langues en présence, compte tenu des critères généralement objectifs : nombre de locuteurs, dynamisme d'un code par rapport à d'autres, l'importance de la langue dans l'environnement international, son rôle dans l'acquisition des connaissances. Elle se donne la tâche de prévenir l'anarchie linguistique et même de la combattre.

Cependant, malgré les principes absolument objectifs qui la fondent, l'idéologie linguistique masque quelques fois les intérêts d'un groupe politique, d'un groupe ethnique. L'idéologie linguistique officielle d'unilinguisme en Algérie peut être un cas exemplaire. La langue arabe ne se serait pas imposée, mieux n'aurait pas été imposée sur les autres langues en Algérie, alors fondamentalement plurilingue, si elle n'était pas la langue du Coran.

3. Idéologie linguistique identitaire

En dehors de l'idéologie officielle, il existe plusieurs idéologies parallèles qui peuvent être définies comme la vision que les communautés linguistiques ont des différentes langues en présence, et de leurs locuteurs. Elles visent les intérêts particuliers des groupes en présence tout autant qu'elles expriment leurs désirs et aspirations et rendent compte de leur vision de la société. L'étude de l'idéologie linguistique identitaire exige un questionnement sur le concept d'identité. Les notions auxquelles il est souvent associé à savoir, ethnie, tribu, clan...

L'identité peut être définie comme un processus dynamique de caractérisation de soi et des autres qui se construit dans l'interaction entre individus et entre groupes.

Le problème de l'identité est relativement ancien ; mais c'est au 19ème siècle qu'elle a pris de l'importance avec le concept de nationalisme en Europe.

De nouvelles identités, tout en se structurant, marquent aussi la vie sociétale. Par ce caractère social, l'identité évolue sur le plan individuel et collectif, elle s'inscrit dans l'espace et dans le temps. Ainsi, les processus dynamiques d'identification participent à la reconstruction des groupes sociaux. Dans ces processus, on recourt à des stratégies identitaires, celles-ci, individuelles ou collectives, servent soit à perpétuer les divers statuts identitaires qui sont

activés par le rapport entre les acteurs, soit à les modifier. L'Algérie, pays plurilingue, a adopté une idéologie identitaire fondée sur l'arabisation.

Conclusion

Une politique linguistique est en effet portée, investie, alimentée, par des valeurs sociolinguistiques, des attitudes, une idéologie. La configuration sociolinguistique que la politique linguistique cherche en général à modifier est objet de représentations communautaires. Ces représentations qu'ont les usages de leur langue et de la langue avec laquelle celle-ci est en concurrence / conflit et les attitudes ainsi générées, sont autant d'éléments déterminants dans l'évaluation de la concurrence / du conflit et la réussite ou l'échec d'une politique linguistique.

Bibliographie

BOYER H. (éd.), *Sociolinguistique, territoire et objets*, Delachaux et Niestlé, Paris, 1996.